

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **vingt-huitième jour de novembre 2011**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard  
Monsieur Rock Paquin  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**11-11-356**

**Règlement no 2011-202 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Princeville**

ATTENDU QU'avis de motion et présentation du projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du conseil du 14 novembre 2011;

ATTENDU QU'avis public contenant un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement a paru le 20 novembre 2011 dans le journal l'Union;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement 2011-2012 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**11-11-357**

**Adhésion 2012 à l'Union des Municipalités du Québec**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2012 et acquitte cette cotisation estimée par rapport à la population 2011 au montant de 5 841.41\$, plus taxes comprenant l'adhésion au Centre de ressources municipales en relation de travail et ressources humaines (CRM).

ADOPTÉE

**11-11-358**

**Poste de directeur des Travaux publics et de l'Hygiène du milieu**

ATTENDU QUE M. Dave Leclerc a effectué une période d'essai de six (6) mois à titre de Directeur intérimaire des Travaux publics et de l'Hygiène du milieu et qu'il satisfait aux exigences de la charge;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de nommer M. Dave Leclerc Directeur des Travaux publics et de l'Hygiène du milieu rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011;

QUE ces conditions de travail soient celles indiquées au protocole de relations de travail avec le personnel cadre de la Ville de Princeville;

QUE sa rémunération, au 1<sup>er</sup> novembre 2011 soit fixée à la classe 3, échelon 6.

ADOPTÉE

**11-11-359**

**Vente d'un camion**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a procédé à la vente par invitation d'un camion International 1992;

ATTENDU le résultat des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil autorise la vente à J-C Lizotte inc. du camion International 1992, au prix de 12 737 \$ avant taxes;

QUE la Ville de Princeville autorise le directeur des Travaux publics à effectuer les transferts dudit véhicule à la Société d'assurance-automobile du Québec.

ADOPTÉE

**11-11-360**

**Demande d'entretien de la branche 38 du Gros Ruisseau – Demande à la MRC de l'Érable**

ATTENDU QUE suite à la demande de Ferme Desloges enr. des travaux d'aménagement sont nécessaires pour améliorer l'écoulement de ce cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Rivard et il est unanimement résolu que le conseil demande à la MRC de l'Érable de prendre en charge les travaux d'aménagement de la branche 38 du Gros Ruisseau.

ADOPTÉE

**11-11-361**

**Budget 2012 de l'Office municipal d'habitation de Princeville – Approbation**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil approuve les prévisions budgétaires 2012 de l'Office municipal d'habitation de Princeville lesquelles prévoient un déficit d'opération de 77 045 \$ et une participation de la Ville de Princeville d'un montant de 7 705 \$.

ADOPTÉE

**Rapport d'approbation des budgets 2011 de l'Office municipal d'habitation –**  
Dépôt par la Société d'habitation du Québec.

**11-11-362**

**Demande d'aide financière Centraide**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville verse à Centraide un montant de 1 000 \$ afin de permettre la poursuite de leurs objectifs.

ADOPTÉE

**11-11-363**

**Demande de don Procure**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 250 \$ à l'organisme Procure voué à la recherche sur le cancer de la prostate et dont le mouvement origine de la région.

ADOPTÉE

**11-11-364**

**Demande à la CPTAQ – Fruitoca**

ATTENDU QUE la demanderesse Fruitoca (Dominique Marcoux, propriétaire) s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation de couper un peuplement d'érable rouge pour réaliser un projet de cannebergière sur une partie des lots P-19 et P-20A rang VI du canton de Stanfold;

ATTENDU QUE la demande n'est pas pour un usage autre qu'agricole;

ATTENDU QUE le terrain de ce secteur est propice à la culture de canneberge;

ATTENDU QUE le déboisement est contrôlé par la MRC de l'Érable;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de l'ancienne Paroisse de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

**11-11-365**

**Vente d'un terrain résidentiel – 165 rue Liberge**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Construction David Roy ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-251 (165 Liberge) pour le prix de 11 589,00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**11-11-366**

**Vente d'un terrain résidentiel – 175 rue Liberge**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Construction David Roy ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-250 (175 Liberge) pour le prix de 11 529,00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**11-11-367**

**Vente d'un terrain résidentiel – 245 rue Liberge**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Construction David Roy ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-243 (245 Liberge) pour le prix de 14 581,00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**11-11-368**

**Vente d'un terrain résidentiel – 255 rue Liberge**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Construction David Roy ou à tout autre

acheteur de bonne foi le lot 247-1-242 (255 Liberge) pour le prix de 13 147,00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**11-11-369**

**Adhésion 2012 à Tourisme Centre-du-Québec**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville paie son adhésion pour l'année 2012 au montant de 415 \$ plus taxes à Tourisme Centre-du-Québec.

ADOPTÉE

**11-11-370**

**Soumissions pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel – Adjudication de contrat**

ATTENDU le dépôt, par le greffier, du rapport d'ouverture des soumissions reçues;

ATTENDU le désistement du plus bas soumissionnaire;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'ordonner la construction d'un bâtiment multifonctionnel et d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit, Construction Ouellet & Pel-Rin inc., au montant de 322 843,97 \$ avant taxes;

D'autoriser le directeur général à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Princeville;

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt no 2011-200.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**11-11-371**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Mario Juaire, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire